PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Par convocations individuelles expédiées le 17 septembre 2026, le Conseil Municipal de Vendat s'est réuni, en séance ordinaire, le **23 septembre 2026 à 20 heures**, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Etaient présents :
Tous les conseillers municipaux sauf :

- Madame Justine MARTINET (procuration à Monsieur Valentin CHOMET)
- Madame Françoise MICHELET (procuration à Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN)
- Madame Martine CHAROY (procuration à Madame Béatrice BRULETOURTE)
- Monsieur Jean-François JANIN
- Madame Sandy GRIFFET

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand HAPPE

========

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur Jean-François JANIN ne pourra plus assister aux séances du conseil municipal en raison de son état de santé. Il va présenter sa démission et Monsieur Simon LACOSTE le remplacera.

Monsieur Le Maire ouvre ensuite la séance et demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 24 juin 2026.
Après mise aux voix, le document est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

- Création de poste pour le cuisinier
- Modification du RIFSEEP
- Travaux RCVCB pour la rue du Capitaine Selvez
- Travaux SDE03 pour la dissimulation des réseaux rue du Capitaine Selvez
- Travaux SDE03 pour la pose des candélabres
- Devis de Monsieur Truttman, géomètre
- Validation du devis de Mme. Alvergnat pour les travaux de rénovation de la toiture de l'école primaire
- Demande de subvention pour la plantation d'arbres
- Subvention à la protection civile.
- Adressage et numérotage des rues
- Subvention à l'IFI 03
- Taxe sur les logements vacants
- Renouvellement du PEDT
- Convention assistance informatique avec Allier Bourbonnais Territoire
- Dénomination de la halle sportive
- Délibération sur la location des salles communales – Assujettissement à la TVA
- Questions diverses

I – Création de poste pour le cuisinier :

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que Monsieur PONCET sera stagiairisé au 1er janvier 2027. Pour cela il faudra créer le poste et faire une déclaration de vacance d'emploi.
Il s'agira d'un poste d'adjoint technique.
L'assemblée adopte cette décision à l'unanimité.

II – Modification du RIFSEEP :

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le plafond du RIFSEEP au sein de la commune, et notamment l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), afin de valoriser le travail des agents communaux.
L'IFSE fait l'objet d'un versement mensuel au prorata du temps de services des agents.

Ainsi, les montants maximaux au sein de la commune sont les suivants selon les grades d'emplois :

- Attachés : 15 000€
- Rédacteurs : 12 000€
- Adjoints administratifs : 6 000€
- Agent de maitrise : 6 000€
- Adjoints techniques territoriaux : 8 000€
- Animateurs : 6 000€
- Assistants territoriaux : 4 000€

Cette proposition sera présentée au centre de gestion, qui donnera un avis. Le vote définitif aura lieu lors du prochain conseil en décembre.

Une modification sera également apportée en cas de d'absences. En effet, en cas de maladie ordinaire, congés annuels, congés de maternité, paternité ou pour adoption, l'IFSE suit le sort du traitement et en cas de congé de longue maladie, longue durée, de grave maladie, de maladie professionnelle, accident de service/de travail ou temps partiel thérapeutique, l'IFSE est suspendue.
Cette suspension sera supprimée en cas de mi-temps thérapeutique et accident de service/travail.

L'assemblée délibérante approuve ces différentes propositions.

III – Travaux RCVCB pour la rue du Capitaine Selvez :

Dans le cadre du dispositif RCVCB (Reconquête des Centres Villes et des Centres Bourgs), Monsieur Le Maire explique que 100 000€ de travaux sont prévus rue du Capitaine Selvez comprenant notamment la réduction de la vitesse, cheminement piétonnier côté ouest, végétalisation du secteur, traitement entrée/sortie du parking de la mairie.
Dans ces 100 000€ ; 50 000€ de subvention sont prévues par le département et 25 000€ par l'agglomération, 25 000€ restant à la charge de la commune.
Les travaux seront effectués par l'entreprise ADN Travaux Publics dans le cadre du marché à bons de commandes.

Approbation à l'unanimité.

IV – Travaux SDE 03 pour la dissimulation des réseaux rue du Capitaine Selvez :

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux rue du Capitaine Selvez, le SDE 03 a envoyé un plan de financement.
Le montant total s'élève à 85 000€ dont 25 500€ de contribution communale, le reste étant à la charge du SDE 03.
Un étalement est possible sur 10 ans.
Adoption à l'unanimité.

V – Travaux SDE pour la pose de candélabres :

Dans le cadre de la pose de candélabres, le SDE 03 a envoyé un plan de financement.
Le montant total s'élève à 19 000€ dont 12 350€ de contribution communale, le reste étant à la charge du SDE 03.
Un étalement est possible sur 5 ans.
Adoption à l'unanimité.

VI – Devis de Monsieur TRUTTMAN, Géomètre :

Pour l'aménagement de la rue du Capitaine Selvez notifié plus haut, Monsieur TRUTTMAN accompagnera la commune et a envoyé un devis de 4 200€.

Adoption à l'unanimité.

VII – Validation de devis de Mme. Alvergnat :

Concernant les travaux de rénovation de la toiture de l'école primaire, Mme. Alvergnat a proposé une estimation du marché à hauteur de 541 000€ pour les différentes entreprises, 42 000€ pour le cabinet Alvergnat, 3 500€ pour Bet Chevrier (Bureau d'étude techniques) et 2 500€ pour L TECH (Bureau d'étude techniques) ; soit un total de 595 700€.
La partie préau sera à rajouter et celle-ci se chiffrera à 37 000€.

Suite à l'approbation du conseil municipal, un appel d'offre sera lancé par Mme. Alvergnat.

VIII – Subvention pour la plantation d'arbre :

Dans le cadre du plan « 350 000 arbres pour le bourbonnais », 10 000€ de dotation sont prévus pour la commune afin de lutter contre le changement climatique.
Des devis sont en attentes de différentes pépinières.

IX – Subvention à la protection civile :

Suite aux nombreux incendies cette année, Monsieur le Maire propose de verser une subvention à la protection civile à hauteur de 1 000€.

Adoption à l'unanimité.

X – Adressage et numérotage des rues :

Les différents adressages à voter par le conseil municipal sont les suivants :

- Chemin des écoliers (chemin piétonnier se situant derrière la cour de l'école maternelle)
- Rue des Rainettes (Lotissement SCABB se situant Rue Fernand Auberger)
- Rue Anne de Beaujeu et Rue Pierre de Beaujeu (Terrains SCI Nouvelle se situant Rue Marx Dormoy)

Les panneaux sont d'ores et déjà commandés à Mic Signaloc.
Adoption à l'unanimité.

XI – Cotisation IFI 03 :

Monsieur Le Maire explique que la commune cotise à l'IFI 03 dès lors que des apprentis résident sur la commune. Montant qui s'élève à 46€ par apprenti.
Cette année la cotisation sera donc de 92€.

Adoption à l'unanimité.

XII – Taxe sur les logements vacants :

Selon les chiffres du dernier recensement, 92 logements vacants inoccupés ou résidences secondaires sont recensés sur la commune donc 46 logements vacants.
Pour être déclarés vacants ils doivent être inoccupés et déclarés habitables (eau + électricité).
Cette taxe pourrait rapporter environ 45 000€ à la commune.
Madame Dabrigeon propose la mise en place d'une taxe progressive avec une augmentation chaque année en cas de non-paiement. Cette solution semble difficile à mettre en place.
Monsieur Le Maire propose un taux similaire à la taxe d'habitation, à savoir 13,63%.

Résultat : 1 vote contre, 3 abstentions et 13 votes pour.

XIII – Renouvellement PEDT :

Le PEDT (Projet Éducatif Territorial) est un outil de collaboration qui permet aux collectivités locales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.
Les objectifs principaux sont les suivants :

- Coordonner les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) entre l'école, la famille et les acteurs locaux.
- Favoriser l'égal accès de tous les publics aux activités, encourager la mixité sociale et développer l'apprentissage de la citoyenneté.
- Offrir des activités variées (culturelles, sportives, artistiques) pour compléter l'enseignement scolaire.

Le PEDT est mis en place à l'initiative des communes ou des intercommunalités (EPCI), en lien avec l'Éducation nationale, la CAF et les associations locales.

À l'unanimité, ce dernier est renouvelé pour 3 ans, l'assemblée étant particulièrement enthousiaste concernant ce projet.

XIV – Convention assistance informatique Allier Bourbonnais Territoire :

Dans le cadre de ses missions de base, Allier Bourbonnais Territoire apporte différents services en matière informatique et numérique, dont :

- Le support technique et la formation sur les logiciels Cosoluce
- La remise et l'installation des certificats de signature électronique Certeurope

Monsieur Le Maire propose de signer cette convention, portant sur la période 2026-2030 et renouvelable une fois tacitement.

Adoption à l'unanimité.

XV – Dénomination de la halle sportive :

Monsieur Le Maire propose de nommer la halle sportive « Halle sportive des Coursières » ce que l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

XVI – Délibération sur la location des salles communales – Assujettissement à la TVA :

Cette délibération est retirée de ce conseil municipal et repoussée au prochain qui aura lieu en décembre.

XVII – Questions diverses :

- Journées du patrimoine : Ces dernières ont très bien fonctionné pour cette première. Une cinquantaine de personne étaient présentes pour la visite de l'église et du clocher.
- Police municipale : Un partenariat entre les communes de Vendat et Saint-Rémy-en-Rollat est envisagé pour l'embauche d'un policier municipal. Des candidatures sont actuellement à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.